CONSEIL DE VILLE

Séance du 18 novembre 2021, à 19.30 h,
à l'Hôtel de ville
(Salle du Conseil de ville, 2e étage).

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura nº 39 du vendredi 5 novembre 2021, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Utilisation et gestion des salles de gymnastiques » (nº 1179) (PDC-JDC).
6. Traitement de la motion intitulée « Englober le parc des « Prés-de-l'Etang » dans le plan spécial des Bennelats » (nº 1180) (PCSI).
7. Traitement du postulat intitulé « Pour une réflexion et des adaptations en matière de stationnement avec les macarons habitants vieille ville » (nº 1183) (PLR).
8. Traitement du postulat intitulé « Redynamisons les jardins communautaires » (nº 1184) (PS-Les Verts).
9. Approuver le Règlement communal sur la gestion des eaux de surface (RGES).
10. Fixer la quotité d'impôt, les différentes taxes et approuver le Budget communal 2022.
11. Divers.

M. Gilles Coullery, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :
M. Claude Gury - remplacé par M. Patrick Salomon.
M. Damien Plumey - remplacé par M. Dominique Meyer.
Mme Gabrielle Terrier - remplacée par M. Patrick Monin.
M. Cyrille Althaus - pas remplacé.

Sont excusés pour le PLR :
M. Johann Perrin - remplacé par M. Eric Laville.
M. David Nicoulin - remplacé par M. Cyrille Joray.

Sont excusés pour le PS-Les Verts
M. Tom Cerf - remplacé par Mme Vitoria Gigon.
Mme Céline Bédat Heusler - pas remplacée.
M. Jean-Pierre Cafiso - pas remplacé.

Sont excusés pour le PCSI
M. Yann Voillat - remplacé par M. Joseph Cuttat.
M. Pierre-Olivier Cattin – pas remplacé.
M. Yves Quiquerez - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :
Mmes Mathilde Crevoisier Crelier, Magali Gast Boillat, Vitoria Gigon, Elodie Gschwind, Corinne Laissue, Christianne Lauber, Aline Nicoulin, Sandra Nobs, Lisa Raval, Laure Roy, Fabienne Wahl.
MM. Jean-Pierre Bendit, Pierre Barthe, Xavier Brunner, Julien Cattin, Alain Chariatte, Claudio Cordone, Gilles Coullery, Joseph Cuttat, Jean Farine, Claude Gerber, Matthieu Hays, Cyrille Joray, Eric Laville, Baptiste Laville, Dominique Meyer, Patrick Monin, Julien Parietti, Philippe Piegay, Sébastien Piquerez, Nathan Rebetez, Patrick Salomon, Thomas Schaffter, Gabriel Schenk, Alain Theilkaes, Stéphane Theurillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :
M. le Maire Gabriel Voirol, Mmes Chantal Gerber et Anne Roy, MM. Philippe Eggertswyler, Manuel Godinat, Julien Loichat, Eric Pineau, François Valley, chancelier, François Biedermann, Caissier municipal.

M. le Président ouvre la cinquième séance de l'année 2021. Il ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.
Sont désignées : Mme Christianne Lauber et M. Nathan Rebetez.

Ordre du jour

Vu le rapport du Conseil municipal, M. Alain Theilkaes, pour le groupe le PCSI, retire la motion intitulée « Englober le parc des « Prés-de-l'Etang » dans le plan spécial des Bennelats » du point 6.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour, avec le retrait du point 6, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

Il n'y a pas de communication.

2. Informations du Conseil municipal

S'agissant du processus de rapprochement et de fusion entre Porrentruy et Fontenais, M. Gabriel Voirol mentionne que le Gouvernement a accepté que ce comité intercommunal soit un comité spécial au sens de la loi sur les communes, c'est-à-dire que son financement est assuré à part égale entre le Canton et les communes concernées. Il ajoute que le groupe de travail « Gouvernance » a essayé de réfléchir sur la vision et sur l'image qu'il souhaitait donner à la future entité. Il s'agit d'une ébauche et c'est sur celle-ci que 5 groupes de travail vont plancher entre la semaine prochaine et, sans doute, le mois de mars 2022 pour essayer d'apporter des précisions quant à cette vision. Concernant l'aspect financier, qui est attendu avec impatience, une comparaison poussée sera faite entre les deux communes au niveau de la comptabilité afin d'obtenir des indicateurs qui permettent de prendre toutes les décisions requises en temps voulu. Un processus participatif

sera mis en place, avec des cafés participatifs, en début d'année. Une information sera faite dans la presse à ce sujet. Un site, consacré à cette fusion, sera mis en place et les citoyens pourront suivre, pas à pas, le processus qui doit amener à une convention pour laquelle le calendrier n'est pas encore déterminé par le Conseil municipal.

Mme Chantal Gerber indique que la conduite d'alimentation en eau potable, qui relie le quartier de Sous-Bellevue à la zone industrielle des Grandes-Vies, sera remplacée. Durant 4 semaines et pour autant que les conditions météorologiques le permettent, des travaux vont se dérouler, du 24 novembre au 17 décembre, entre les bâtiments Sous-Bellevue 40 et les bâtiments des Grandes-Vies 7. L'éco-point situé dans cette zone sera toujours accessible à la population.

Concernant la réforme sur la gestion des déchets ménagers (DUC), M. Philipppe Eggertswyler signale que le Conseil municipal a validé la pose de 55 moloks répartis sur 26 emplacements en ville de Porrentruy. Conjointement à cela, il a également validé l'emplacement de 6 éco-points équipés de moloks semblables à ceux des déchets ménagers. Ces emplacements ont pris en considération les voies d'accès fréquentées, les différents réseaux souterrains mais également les zones qui permettraient de les installer. Pour poursuivre la démarche, le SIDP, qui finance une grande partie du dossier et qui est responsable de la gestion des DUC, travaille sur les demandes de permis de ces différents emplacements. Ce dossier important, ainsi que la refonte partielle ou complète du règlement sur la gestion des déchets seront soumis l'année prochaine au Conseil de ville.

M. Manuel Godinat informe que le 9 décembre prochain, le Conseil de ville aura à traiter un dossier important en lien avec le bâtiment Stockmar et sa vente éventuelle à la Communauté de l'Ecole secondaire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs. Pour ce point, le Conseil municipal a décidé d'organiser une séance d'information le mardi 30 novembre 2021, à 20 heures. Une convocation officielle parviendra aux Conseillers de ville prochainement. M. Godinat indique également que M. Michel Boil, directeur de l'Ecole primaire, partira en retraite au mois d'août 2022. Pour le remplacer, le Service de l'enseignement a confirmé la nomination de M. Michaël Possin, originaire de Porrentruy, âgé de 38 ans, marié et père de deux enfants. Il reprendra la direction de l'Ecole primaire dès le mois d'août prochain. Dès le mois de février, il fera une période de transition.

M. Julien Loichat indique que le Conseil municipal a adjugé des travaux en lien avec le crédit-cadre « accessibilité », adopté il y a quelques années par le Conseil de ville, afin de rabaisser un certain nombre de trottoirs ou d'îlots centraux sur les passages piétons, ceci pour faciliter les déplacements des personnes en fauteuil roulant, des personnes à mobilité réduite et des parents avec des poussettes. Ces travaux seront effectués ces prochaines semaines, si la météo le permet, ou au printemps 2022.

3. Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021.

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales

M. Eric Laville relève que les ajoulots et les jurassiens s'inquiètent de plus en plus pour leur sécurité en fréquentant certains établissements nocturnes de la ville. Plusieurs témoignages de jeunes et moins jeunes, filles et garçons confondus, laissent penser que la sécurité n'est pas une priorité de certains établissements. Des faits de vols, discriminations, passages à tabac ou malaises inexpliqués sont évoqués. Si tel est le cas, privilégier un dialogue entre les autorités et les propriétaires d'établissements de nuit permettrait peut-être de prévenir, dans un premier temps, ces violences qui n'ont pas leur place à Porrentruy. Il demande donc si le Conseil municipal a connaissance d'une hausse de l'insécurité en lien avec la vie nocturne dans la ville et s'il est prêt à porter une attention toute particulière à cette thématique, afin de dissuader les comportements potentiellement répréhensibles ?

M. Julien Loichat confirme que la police a été requise à plusieurs reprises cet été pour des bagarres dans et autour de certains établissements, dont un en particulier. Dans ce cadre, tous les vendredis et les samedis, la police locale et la police cantonale sont présentes à titre préventif pour pouvoir répondre à une éventuelle situation qui pourrait dégénérée. Donc, des mesures concrètes sont prises par les polices pour enrayer, ou en tout cas atténuer, toute forme de discrimination, bagarre ou conduite inconvenante aux abords de cet établissement ou d'autres. M. Loichat signale que les gérants de l'établissement en question ont été convoqués, courant octobre, au poste de police par le préposé au bureau des armes de la police cantonale. Le commissaire était évidemment présent. Diverses problématiques ont été soulevées. Depuis lors, la situation s'est améliorée. D'ailleurs, de nouveaux responsables de la sécurité ont été engagés par cet établissement. Maintenant, la

Commune attend de voir comment va évoluer cette situation dans les prochaines semaines afin de définir si les mesures prises sont suffisantes. M. Loichat relève encore qu'il n'y a pas eu, à Porrentruy, de cas avérés de la drogue du violeur, comme il en a été question par exemple à Lausanne. M. Loichat rappelle que la Municipalité est attentive à cette situation. Elle a pris déjà des mesures par le biais de sa police municipale pour tenter d'analyser la situation et mettre des mesures en place. M. Loichat s'entretient régulièrement avec le commissaire pour savoir comment les choses évoluent en regard de ce qui se passe ailleurs en Romandie.

M. Eric Laville se déclare satisfait.

Mme Lisa Raval rappelle que, le mois passé, la Municipalité a éteint plus de 400 candélabres entre 23 heures et 5 heures dans certaines zones de la ville. Mme Raval a eu le plaisir d'assister à l'ouverture de cette opération-test, accompagnée de près de 200 personnes de tous âges. Elle tient pour cela à féliciter la Commune pour cette action qui aura permis à la population de se rassembler de manière ludique, autour de guides, d'une soupe de courge et d'une thématique énergétique et environnementale. Elle demande donc si la Commune peut faire un retour sur cette action, si elle a pensé à dresser des statistiques et, si oui, quels sont les résultats ?

Mme Chantal Gerber signale que l'idée de cette expérience visait à connaître le ressenti de la population, de la sonder dans un moment où il fait nuit et qui suscite souvent des questionnements par rapport aux ténèbres, à la peur de la nuit. Mme Gerber indique que des avis ont été émis sur les réseaux sociaux de personnes qui ont peur parce qu'elles sont âgées et cette situation leur fait penser à la guerre. La Commune a aussi eu des retours de personnes telles que les femmes qui ne se sont pas vu encore exposées à des incivilités mais qui savent qu'ailleurs ça se passe, ce qui nourrit chez ces personnes des craintes. Au niveau statistique, Mme Gerber indique qu'elle a demandé aux membres du Service de la sécurité, lors des deux semaines précédant cette opération, de patrouiller dans les quartiers de façon à prévenir les gens que cette expérience allait se dérouler. Durant toute la semaine de l'expérience, la police n'a reçu aucune demande d'intervention, aucune remarque et aucune plainte. Toutefois, par ouïe dire, la Commune a appris qu'une femme a été importunée un soir. Mme Gerber invite cette personne à s'approcher des services de la Municipalité afin de pouvoir définir si cela correspond bien au moment de l'expérience dans les secteurs concernés. Au départ, il était prévu d'éteindre 12 secteurs. Cependant, durant cette semaine-là, le secteur de la patinoire n'a pas été testé puisqu'il y avait un match important du HC Ajoie. Donc, 11 secteurs ont été concernés par cette expérience. Ces secteurs ont été choisis en fonction des possibilités d'extinction. 456 candélabres étaient concernés, ce qui a engendré une économie de plus de 2'000 Kwh sur toute la semaine et une économie financière de CHF 450.-. Sur une année, l'économie avoisinerait les CHF 23'000.-. Mme Gerber indique également que le Journal de Porrentruy proposera un sondage auquel les gens sont invités à y répondre.

Mme Lisa Raval se déclare satisfaite.

Alors que le revira débutera dans quelques heures, Mme Sandra Nobs tient à remercier le Conseil municipal pour avoir organisé le marché de la Saint-Martin le week-end passé malgré la situation sanitaire compliquée toujours en vigueur. Elle souhaite cependant savoir si le Conseil municipal peut donner des informations liées au comité de la Saint-Martin quant à l'avenir de la manifestation si chère aux ajoulots ?

M. Gabriel Voirol tient d'emblée à remercier tous les collaborateurs de la Commune, toutes les personnes qui se sont engagées pour que cette fête puisse avoir lieu. Certes, pas sous la forme traditionnelle mais sous une forme qui a été appréciée, même si le temps n'a pas été des plus cléments mais qui a permis d'atteindre les objectifs que la Commune s'était fixés. M. Voirol ajoute que le comité de la Saint-Martin, il y a plusieurs semaines déjà, a décidé de ne pas réaliser le marché de la Saint-Martin sous sa forme traditionnelle, en raison de la nécessité d'avoir un pass Covid. Le fait d'organiser une manifestation à l'intérieur du territoire bâti de la ville demandait de créer un périmètre fermé, avec des entrées et des sorties, puisqu'il y a des gens qui habitent en vieille ville qui ne sont pas nécessairement vaccinés. Donc, il est vrai que la manifestation avec un pass Covid en centre ancien est quelque chose relativement compliqué à mettre en place. Toujours est-il que le Conseil municipal n'était pas du tout satisfait de cette situation, raison pour laquelle il a souhaité réagir et organiser malgré tout une manifestation différente, « Covid compatible », telle que celle du week-end dernier à la satisfaction de tout le monde. Cependant, le Conseil municipal a convenu avec le comité de la Saint-Martin d'organiser une rencontre prochainement pour réfléchir à la suite des opérations pour les années à venir. Toutefois, il est évident que de se retrouver dans une telle situation n'est pas du tout agréable à quelques semaines d'un tel évènement qui est attendu aussi bien par la population que par les commerçants et que par toutes les personnes qui viennent à Porrentruy. Pour M. le Maire, il y aura toujours des grands marchés de Saint-Martin à Porrentruy. Il espère que les prochaines éditions se dérouleront sans le Covid.

Mme Sandra Nobs se déclare satisfaite.

M. Alain Theilkaes retire sa question étant donné qu'elle a déjà été posée.

M. Thomas Schaffter rappelle que l'affichage des manifestations doit pouvoir s'exprimer en ville et permettre aux activités culturelles, associatives et sportives de signaler leur existence et présenter leurs éléments. Les spectacles du cirque Starlight, de l'Inter, les expositions du Musée de l'Hôtel-Dieu, de la galerie du Sauvage ou du PIRE profitent de ces espaces à juste titre. Cependant, depuis quelques temps, les barrières le long de l'Allée des Soupirs et du Faubourg Saint-Germain ressemblent à une succession inesthétique d'annonces et des thèmes politiques absolument pas culturels ou sportifs sont exposés, ceci à quelques jours de votations fédérales importantes. Il demande donc si le Conseil municipal peut, dès lors, renseigner sur le protocole de permis d'affichage sur les barrières en question, sur les critères de choix, la durée d'exposition et l'émolument éventuel perçu pour la pose de ces banderoles ?

M. Julien Loichat répond que tous les partis politiques de la ville et au-delà connaissent, à priori, les règles instituées dans ce domaine puisqu'ils sont confrontés dans le cadre des campagnes électorales à cette question lancinante de l'affichage politique aux abords des routes, sur les terrains privés, etc. C'est donc des questions qui ont déjà été longuement abordées. Pour M. Loichat, quand des situations présentent un danger au sens de la loi sur la circulation routière, c'est-à-dire avec une interdiction d'affichage aux abords des routes, les polices locale et cantonale agissent en la matière et elles ont déjà agi à multiple reprises par le passé. Pour ce qui est des autres affichages, ils sont laissés plutôt libres pour autant qu'ils ne dérangent pas la circulation routière. A sa connaissance, aucun émolument n'est perçu pour ces affichages-là. M. Loichat rappelle aussi qu'un postulat du groupe socialiste est encore en suspens sur la question de l'affichage public. Il ajoute que le responsable de la culture de la législature précédente avait avancé sur ce dossier de l'affichage mais il ne sait pas où cela en est actuellement. Il se renseignera et donnera une réponse sur cet aspect-là certainement lors d'une prochaine séance.

M. Thomas Schaffter se déclare satisfait.

Mme Elodie Gschwind rappelle que la piscine découverte de Porrentruy a fait peau neuve depuis plus de 2 ans. Les bassins, les plongeoirs et la pataugeoire ont notamment été rénovés car ces installations étaient défectueuses et la piscine perdait beaucoup d'eau, ce qui n'était pas acceptable. A ce sujet, il paraîtrait que la nouvelle piscine aurait également des pertes d'eau importantes ainsi que des problèmes avec la fosse du plongeoir. Mme Gschwind demande donc si le Conseil municipal peut confirmer si la nouvelle piscine fuit également et, si oui, qu'en est-il des travaux à effectuer ainsi que des frais qu'ils engendreront ?

M. Philippe Eggertswyler répond qu'une structure comme la piscine municipale rénovée, après une année et demie de fonctionnement, mérite certaines évaluations afin de définir ce qui fonctionne bien et ce qui fonctionne moins bien et qu'il faut corriger. Il ajoute que le SCAV a visité cette infrastructure cette année pour regarder de manière pointue les différentes choses qui devaient éventuellement être améliorées. Le rapport du SCAV est parvenu à la Commune. Le service UEI, avec l'ensemble des entreprises concernées, étudie les mesures à prendre pour réguler, vérifier et mettre aux normes les choses qui le demandent, au plus tard jusqu'au mois de juin 2022. Le problème majeur rencontré sur cette année et demie de fonctionnement, c'est effectivement des pertes d'eau. Ces pertes d'eau, aujourd'hui, semblent avoir été maîtrisées. Une séance aura lieu la semaine prochaine pour parler de l'ensemble de ces problèmes afin que ceux-ci puissent être résolus et que la piscine puisse fonctionner normalement et sans aucun souci dès le mois de juin 2022. M. Eggertswyler aimerait relativiser les choses. En effet, lors d'un investissement de 6,5 millions de francs dans une infrastructure, il est clair qu'il faut plusieurs années, en tout cas 2 à 3 ans, pour avoir un certain roulement et pour pouvoir maîtriser l'ensemble de son fonctionnement afin d'être en mesure de répondre aux quelques problématiques qu'il peut y avoir. Il ajoute qu'il informera le Conseil municipal sur les démarches qu'il faudra entreprendre pour faire en sorte que la piscine corresponde à toutes les attentes et à toutes les exigences de la population et des services techniques.

Mme Elodie Gschwind se déclare partiellement satisfaite.

Mme Christianne Lauber constate qu'une démarche originale a été mise en place par la Municipalité de Porrentruy durant la semaine du 18 octobre. Les lampadaires se sont éteints de 23 heures à 5 heures. 472 candélabres étaient concernés dans les rues de la cité bruntrutaine. Comme l'a précisé le Conseil municipal lors de cet événement, l'essentiel n'est pas de faire des économies de bout de chandelle, mais de faire un effort pour la biodiversité et de limiter les troubles du sommeil chez l'être humain, tout en respectant les craintes liées à la nuit et au sentiment de sécurité des habitants. Cependant, concernant l'aspect sécuritaire, Mme Lauber demande si le Conseil municipal est prêt à étudier des candélabres avec détecteurs pour garantir la sécurité des jeunes et autres usagers de la route ?

Mme Chantal Gerber rappelle que la Municipalité travaille actuellement sur le plan directeur de l'éclairage public. Il va sans dire que les autorités vont analyser de quelle manière elles pourront, selon les quartiers, baisser l'intensité. Au niveau de l'éclairage public, les adaptations avec variateurs faites il y a quelques années ont été

très coûteuses. Ce n'est pas forcément vers ce type d'éclairage que se porte l'attention et l'intérêt du Conseil municipal. Ces technologies évoluant très vite, la Commune travaille en ce moment avec un mandataire pour justement pouvoir développer la technicité et l'adapter en fonction des quartiers. L'année prochaine, une partie de l'éclairage public sera assainie. Mme Gerber ajoute que les personnes malvoyantes ont des craintes par rapport à un éclairage avec détecteur. Pour ces raisons, la Commune doit pouvoir analyser et estimer si c'est plutôt positif ou pas et voir dans quelle mesure elle pourra l'adapter en fonction des secteurs.

Mme Christianne Lauber se déclare satisfaite.

Mme Lisa Raval signale qu'il est désormais possible de se rendre aux matches du HCA gratuitement et en transports publics. Cette action, menée conjointement par la Commune, le HCA et le Canton mérite d'être soulignée et félicitée, ce d'autant que la place située près du tennis couvert ne pourra plus servir de parking. Aussi, elle souhaiterait savoir si ces 3 partenaires font de la publicité par rapport à la gratuité des transports et si cette gratuité pourrait être étendue à toute la zone de loisirs ?

M. le Maire Gabriel Voirol répond que cette campagne de promotion pour venir aux matchs du HC Ajoie gratuitement en transports publics est une excellente chose que le Conseil municipal a largement soutenue, dès qu'il a eu connaissance que le Vagabond et le Canton du Jura pouvait proposer une telle prestation. Il confirme que la Municipalité et le SIDP ont été des acteurs actifs pour vraiment encourager la réalisation d'une première expérience permettant justement à des personnes de venir aux matchs et de rentrer en toute tranquillité. Il pense que cette prestation est très nécessaire et importante, notamment car beaucoup de jeunes viennent aux matchs du HC Ajoie. Pour l'instant, il s'agit d'une expérience d'une durée d'une année qui peut être reconductible sous une forme ou sous une autre. Cependant, un bilan devra être fait à la fin de la première année. M. le Maire ajoute que le HC Ajoie participe aussi financièrement à cette opération. Pour les autres installations, comme la piscine municipale, cette question n'a pas encore été posée. Ce système serait plus compliqué à mettre en place lors d'une saison complète d'ouverture de la piscine car c'est le billet d'entrée à une manifestation qui fait foi pour obtenir la gratuité du transport. Cependant, cette question n'a pas été posée mais les autorités examineront bien évidemment des renforcements de toute mesure visant à favoriser l'accessibilité des endroits sportifs avec des projets de mobilité douce.

Mme Lisa Raval se déclare satisfaite.

5. Réponse à la question écrite intitulée « Utilisation et gestion des salles de gymnastiques » (n° 1179) (PDC-JDC).

Pour le groupe PDC-JDC, M. Julien Parietti se déclare partiellement satisfait.

6. Traitement de la motion intitulée « Englober le parc des « Prés-de-l'Etang » dans le plan spécial des Bennelats » (n° 1180) (PCSI).

Cette motion a été retirée en début de séance par le groupe PCSI.

7. Traitement du postulat intitulé « Pour une réflexion et des adaptations en matière de stationnement avec les macarons habitants vieille ville » (n° 1183) (PLR).

Pour M. Gabriel Schenk s'il y a bien une thématique sensible à Porrentruy, c'est celle de la cohabitation entre les différents utilisateurs de la vieille ville. Ces derniers ont des besoins différents et il n'est pas toujours facile de satisfaire tout le monde. Par ce postulat, le groupe PLR souhaite que le Conseil municipal se penche sur la problématique du parcage en vieille ville, plus précisément sur le droit accordé aux détenteurs du macaron « vieille ville » et, en cascade, sur les autres utilisateurs de stationnements dans et en périphérie du centre ancien. Il n'est pas aisé, actuellement, de connaître précisément la pratique en vigueur. Il fut un temps où le macaron présent sous le pare-brise précisait les droits auxquels il donnait. Aujourd'hui, il n'y a plus de macaron physique, les plaques des détenteurs sont simplement répertoriées dans une banque de données de la police. M. Schenk pense personnellement qu'une petite marque visible sur la voiture permettrait aussi aux personnes interloquées de ne voir bouger une voiture d'obtenir une réponse à leur questionnement sans devoir faire appel à la police. Mais là n'est pas le principal enjeu de ce postulat. M. Schenk aurait été ravi d'obtenir des réponses à ses questions, tout comme pourrait le faire des utilisateurs potentiels, par le biais du site internet de la Municipalité, avec une carte des emplacements autorisés au parking avec ou sans macaron, aux places longues durées gratuites, aux parkings privés payants et aux possibilités d'obtenir des droits au parcage et tarif en vigueur. Il n'a malheureusement pas trouvé ces informations sur le site internet. Il s'est alors tourné vers les sites des communes proches de Porrentruy ou de taille plus ou moins similaires pour voir ce qui y était pratiqué. Il s'est rendu compte que la pratique de Porrentruy semble assez unique. A savoir, la possibilité de parquer, contre paiement, de manière illimitée en temps, dans certaines rues du centre ancien. Dans pratiquement toutes les

localités, il y a une différenciation bien marquée avec au centre de la cité du parcage quotidien facilité uniquement aux médecins, personnel soignant, artisans pour le besoins d'un chantier ou encore aux marchands lors de foires et marchés, par exemple. Pour les autres utilisateurs, il y a des parkings urbains et des parkings relais, d'échange ou encore de périphérie. Ces réflexions de différenciations existent à Porrentruy mais sont relativement perméables et imbriquées, ce qui rend l'exercice assez complexe du point de vue de la compréhension. Plusieurs commerçants et prestataires de services l'ont contacté pour signaler qu'il était particulièrement frustrant de voir des voitures stationnées pour plusieurs semaines devant un commerce sans devoir se déplacer, comme par exemple à la rue de la Chaumont ou à la rue des Baîches. M. Schenk se demande si c'est vraiment la place au centre de la ville, en zone 20/kmh, pour déposer sa voiture dont on n'a pas l'utilité quotidienne ? Pour lui, Il est tout à fait compréhensible que les habitants de la vieille ville veulent et doivent pouvoir stationner très proche de chez eux pour pouvoir décharger leurs marchandises et utiliser leur voiture de manière quotidienne, mais pas pour de la longue durée et ce dans des rues commerçantes. Le groupe PLR souhaite donc que le Conseil municipal se penche sur ce problème et esquisse des solutions pour que le centre ancien, soit la plupart de la zone 20km/h avec quelques exceptions possibles dans certains secteurs bien délimités et non bordiers de commerces et services, ne soit pas un lieu de parcage longue durée, mais que les places présentes profitent à tous les utilisateurs avec une rotation quotidienne les jours ouvrables. Une fois cet exercice terminé, il serait intéressant d'en faire une directive annexée au futur règlement de police. Une communication claire à ce sujet sur le site internet de la ville serait également un plus très apprécié. Pour ces raisons, M. Schenk recommande au législatif d'accepter ce postulat.

M. Julien Loichat confirme que tout n'est pas parfait en termes de communication car il est vrai que le site internet ne fait apparaître aucune information à ce sujet ou alors de manière lacunaire. C'est probablement un des éléments sur lequel l'exécutif doit travailler dans les prochains mois, ce qui répondra à des mesures en lien avec ce postulat. M. Loichat rappelle que le Conseil municipal propose d'accepter ce postulat car effectivement la situation suit une trame logique, validée dans le cadre du plan directeur des déplacements et du stationnement qui prévoit un certain nombre de mesures successives qui se mettent en place les unes avec les autres. Il y a effectivement des moments particuliers où l'imbrication de ces trames et le temps de leur mise en place créent des fois des malaises ou des incompréhensions. Cependant, la police municipale, en particulier, a toujours veillé à chaque fois qu'elle était interpellée à bien informer systématiquement les utilisateurs, les riverains, les citoyens et surtout les entreprises et commerces qui se situent en vieille ville. Pour M. Loichat, les choses peuvent effectivement être améliorées et, en ce sens, le postulat permettra au Conseil municipal de continuer cette analyse, d'étudier les résultats de ce qu'il a mis en place pour pouvoir en dégager peut-être des modifications mais aussi pour pouvoir voir où le mal se cache. Pour M. Loichat, il se cache certainement en termes de communication. Pour lui, les choses sont relativement claires en termes de gestion des macarons : il y a des macarons « vieille ville » qui donnent un droit au stationnement dans des secteurs déterminés et dans les zones bleues et il y a ce fameux macaron pendulaire et riverain qui permet de stationner en zone bleue mais pas en vieille ville. Actuellement, la Commune a signé 5 contrats de macarons pendulaires. Ce système est en train de démarrer et permettra aussi d'analyser les choses et voir comment est vécue l'instauration de ce macaron pendulaire. M. Loichat constate que la grande problématique est la cohabitation entre tous les utilisateurs qui n'ont pas les mêmes attentes. De ce point de vue-là, l'information, que ça soit dans le Journal de la ville ou sur le site internet, doit permettre aussi de réduire ou d'atténuer un peu ces effets en termes de clarté du système de parcage en ville de Porrentruy qui est effectivement un système assez unique en son genre avec le système de macarons. Cela a été une volonté exprimée par le Conseil de ville et le Conseil municipal il y a bien des années et qui n'a pas été, jusqu'à ce jour, remis en cause parce qu'il y a une attente forte sur ces macarons. Le fait que ce macaron n'existe plus physiquement, c'est la loi de la digitalisation ou de la numérisation de certains aspects de la vie pratique et courante. Une volonté d'essayer de digitaliser le plus possible les choses et de réduire les petits coûts administratifs supplémentaires a aussi été exprimée par le Conseil de ville. Tout ça permet également de gagner en efficacité d'un côté mais ça amène peut-être d'autres incompréhensions. Pour M. Loichat, il est important de dire que le processus enclenché par le plan directeur des déplacements et du stationnement n'est pas remis en question par le postulat qui demande juste d'aller un petit peu plus profondément et de manière plus détaillée sur la compréhension du système. En ce sens, le Conseil municipal est évidemment d'accord et encourage le législatif à accepter ce postulat.

D'emblée, pour le groupe PCSI, M. Thomas Schaffter rappelle que la question du stationnement en vieille ville est un serpent de mer qui occupe les autorités depuis de nombreuses années ; car concilier les activités commerciales et les habitants du centre ancien relève d'un exercice périlleux. Jusqu'ici, la Municipalité propose aux habitants de la vieille ville et aux commerçants un macaron leur permettant de stationner leur véhicule dans des zones prédéfinies et à proximité immédiate du centre ancien. Cette démarche est bien entendu justifiée et garantit une certaine attractivité pour celles et ceux qui choisissent d'habiter le cœur de la ville, tout comme pour les indépendants qui font vivre ou souhaitent relancer une activité commerciale dans le centre ancien. Pour M. Schaffter, la Commune a besoin des deux pour assurer une dynamique harmonieuse de la vieille ville de

Porrentruy. La question posée par le postulat est d'apporter des adaptations au système actuel, constatant notamment que de nombreux véhicules au bénéfice de ce macaron sclérosent bien trop longtemps les places mises à disposition dans le centre ancien ou dans son immédiate proximité. Le problème est réel et altère fortement l'accessibilité aux commerces du centre ancien qui souffrent déjà d'un contexte économique difficile lié au Covid, au tourisme d'achat et à la consommation en ligne. Un plan des circulations et du stationnement est en cours de validation, le moment semble donc opportun pour étudier des améliorations dans ce domaine à l'exemple de certaines villes qui ont mis en place des systèmes de stationnement à géométrie variable, sous l'approche de circonférences, qui offrent des temps de stationnement différents en fonction de l'éloignement du centre ancien. Des temps de stationnement extrêmement limités pourraient être proposés dans le centre ancien en journée, de manière à assurer une disponibilité dynamique des places de parc qui seront sensiblement réduites dans le cadre de la réhabilitation de rues essentielles, comme la rue Pierre-Péquignat ou la Grand-rue. Et plus les parkings sont éloignés du centre ancien, plus le temps de stationnement devrait être allongé pour des personnes venant travailler en journée dans le centre ancien. M. Schaffter sait que la Municipalité est consciente de ce problème et, pour lui, l'étude proposée pour améliorer la situation doit être appréhendée de manière constructive et positive. En conclusion, le groupe PCSI partage les préoccupations de M. Schenk et soutiendra ce postulat.

M. Baptiste Laville signale que le Jura comptait, en 1990, 28'960 voitures de tourisme immatriculées sur son territoire. Il en compte aujourd'hui plus de 44'000. Cela représente donc en 30 ans une augmentation du nombre d'immatriculation de 52 % et, durant les trente dernières années, les immatriculations de voitures ont augmenté de 50 %, soit 5 fois plus vite que la population du Canton. De manière logique, cette augmentation impressionnante du parc automobile se traduit par une omniprésence des voitures dans les campagnes et les villes. Tous les jours, les voitures s'accumulent sur les routes, devant les maisons, dans les parkings. Pour M. Laville, la coupe est pleine et cela crée des tensions entre les différents utilisateurs. La problématique relevée dans le postulat illustre très bien cette situation. Tout en restant conscient des besoins de chacune et chacun, des réalités sociales et économiques de la société moderne, le groupe PS-Les Verts estime qu'il est temps, à l'heure du réchauffement climatique, de questionner le développement effréné de la mobilité individuelle survenue depuis 30 ans. Le postulat présenté, avec la volonté de rechercher un meilleur équilibre entre les utilisateurs des places de stationnement existantes, va dans le sens des réflexions que le groupe PS-Les Verts souhaite pour l'avenir de Porrentruy. Pour ces raisons, il soutiendra ce postulat.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Stéphane Theurillat a pris connaissance du postulat qui est en lien avec une question écrite qu'il avait déposée il y a deux mois et qui a été traitée lors du dernier Conseil de ville. Dans ce postulat, le groupe PDC-JDC faisait aussi référence au besoin potentiel de refaire une évaluation de la situation pour essayer d'améliorer la cohabitation entre les riverains et les différents commerçants de la ville. A ce stade, M. Theurillat partage les différents arguments émis et il lui semble opportun de valider ce postulat pour donner la mission au Conseil municipal de continuer d'étudier afin de chercher diverses améliorations sur ce fonctionnement pour les différentes parties prenantes.

En réponse aux interrogations soulevées, M. Julien Loichat renvoie le législatif au plan directeur des déplacements et du stationnement, page 40 et suivantes qui précisent toute la stratégie que le Conseil municipal a décidé de mettre en œuvre dans le cadre de cette politique de stationnement. Ce document fixe plusieurs niveaux de priorité avec des délais. Pour M. Loichat, les enjeux sont une diminution du nombre de places de parc en vieille ville pour faire de la place aux habitants, pousser vers un report modal, développer l'offre en périphérie et, surtout, d'élaborer une réglementation stricte pour le centre-ville afin d'éviter les voitures ventouses en vieille ville, éviter le transit inutile et faire en sorte que tout le monde se parque de manière cohérente. Tout cela est clairement défini dans le PDDS. Ce qui manque, ce sont les éléments de communication qui permettent de clarifier la situation actuelle. Pour M. Loichat, le fait de dire que les commerçants souffrent de la situation à la suite du Covid est peu correct parce que la police a remarqué une diminution importante du nombre de voitures en vieille ville, respectivement du nombre de places de parc disponibles depuis la mise en place de la nouvelle politique de stationnement, de la nouvelle politique tarifaire et des nouveaux horodateurs. Ce qui veut dire que la stratégie adoptée répond à l'attente qui était de libérer de la place pour ceux qui doivent venir en vieille ville. La suite logique se met en place sans aucun problème mais dire que la situation est catastrophique actuellement, ça n'est pas vrai. Ce qui est effectivement juste, c'est la question de la communication. Par rapport à cela, il y a effectivement des éléments à amener, ce postulat va aider les autorités à le faire. Le Conseil municipal propose d'accepter ce postulat car il n'est pas en contradiction avec la stratégie adoptée dans le cadre du PDDS. Dans cette politique de stationnement, il arrive que des personnes, comme c'est le cas d'une actuellement en vieille ville, se parquent en permanence. La police a déjà averti cette personne mais il faudra, à un moment donné, peut-être prendre d'autres mesures pour lui faire comprendre cela. Cependant, M. Loichat indique que l'exemple cité ne constitue pas une généralité. M. Loichat termine en indiquant que le Conseil municipal souhaite mettre en place ce PDDS et l'accompagner des remarques formulées dans le cadre de ce postulat.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Pour une réflexion et des adaptations en matière de stationnement avec les macarons habitants vieille ville » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

8. Traitement du postulat intitulé « Redynamisons les jardins communautaires » (n° 1184) (PS-Les Verts).

M. Matthieu Hays a pris connaissance du fait que le Conseil municipal propose de refuser le postulat car les mesures énoncées sont en cours de réalisation. M. Hays n'est pas d'accord car, pour lui, les arguments relatés par l'exécutif correspondent à un entretien régulier, courant et normal de cette prestation communale mais en aucun cas à sa dynamisation ou plutôt sa redynamisation. Il maintient donc son postulat. Les jardins communautaires, jardins ouvriers à Porrentruy, présentent des avantages importants et apportent des ressources indispensables à certaines familles. Tout d'abord, ils sont un moyen simple et concret pour lutter contre la précarité car les légumes sont de plus en plus onéreux, sans parler des légumes bio. Par ces jardins, et c'est bien souvent leur seul moyen, des familles entières avec enfants peuvent en manger régulièrement sans grever leur budget. Le 20 mai dernier, le législatif a accepté, sans aucun avis contraire, un postulat portant sur un plan d'action pour lutter contre la pauvreté. Cette prestation y a donc tout son sens, elle existe et peut être dynamisée et renforcée. Pour M. Hays, des paroles et des bonnes intentions c'est bien, de la cohérence par des actions concrètes c'est mieux. Ensuite, les jardins communautaires permettent une intégration dans la vie locale. S'y côtoient des familles de tout milieu, toute origine, tout âge, toute nationalité avec un point commun, vivre à Porrentruy. Le Conseil municipal évoque d'emblée dans sa réponse des problèmes d'incivilité et de conflit qui ont tendance à s'améliorer depuis la nouvelle directive les régissant depuis décembre 2020 et c'est tant mieux. Cependant, l'intégration dans un pays, un canton, une ville ou un quartier passe par le respect de certaines règles, coutumes et bon usage. Le fait de signer un contrat de bail avec la Commune et de louer un lopin de terre est un pas dans ce désir d'intégration et le devoir d'apprendre à respecter les règlements locaux et le respect de la vie en communauté. Enfin, le Covid, depuis 2 ans, et les moments de confinement lourd à vivre ont montré un intérêt certain pour les activités de proximité en extérieur. Ces jardins peuvent aussi trouver une place plus importante tant le nombre d'appartements va en augmentant inlassablement à Porrentruy, ce qui entraine une augmentation non négligeable de personnes qui pourraient être potentiellement intéressées par ce type de prestation. Mais pour cela, il faut les connaitre et qu'ils soient attractifs, d'où ce postulat. Ces jardins peuvent être dynamisés par divers moyens.

1. **Par leur gouvernance.** Pour l'instant, la gestion de ces jardins incombe à la Commune, et c'est à elle d'agir. Le nouveau Règlement communal est clair et précis dès son article 2 et est prêt à encourager et soutenir la création d'une association de locataire.
2. **Par leur Promotion.** Actuellement, la Commune ne met d'aucune manière ses jardins en avant et semble même les cacher. M Hays souhaite qu'elle en fasse sa promotion et qu'elle montre de la fierté de compter cette prestation dans son panel d'offres à la population. Les jardins ouvriers n'existent ni sur le site internet de la Commune ni sur les plans de la ville. Le nouveau règlement édicté n'est paru nulle part alors qu'un article dans le journal de Porrentruy, par exemple, aurait été opportun. Un changement de nom pourrait être porteur dans ce contexte. Jardin ouvrier était peut-être une évidence lors de sa création, le terme de « jardins communautaires » ou « jardins familiaux » serait plus actuel et adapté aujourd'hui. M. Hays a appris par la réponse du Conseil municipal qu'il n'y avait pas de liste d'attente et donc aucun besoin de développement supplémentaire. Personnellement, il trouve remarquable que, sans aucune promotion quelconque, 42 familles de Porrentruy occupent l'ensemble des parcelles à disposition. Dans cette même réponse, l'exécutif évoque la possibilité de pouvoir relativement facilement, le terrain étant là, l'étendre avec 36 nouvelles parcelles. M. Hays n'a aucun doute qu'en assurant sa promotion ces parcelles pourraient trouver preneur.
3. **Par son aménagement**. Actuellement, la Commune l'entretient et son aspect est bien archaïque. Les délimitations des parcelles sont peu claires. La directive d'utilisation contient de nombreux articles régulant les installations possibles. Il serait judicieux d'avoir une réflexion sur son aménagement, avec par exemple des parcelles mieux délimitées par de nouvelles barrières, avec des cabanes préconstruites identiques sur chaque lopin. Avec des lieux communs aménagés, avec une délimitation mieux aménagée du côté du cimetière en installant une haie, par exemple.

M. Hays a conscience que l'étude qu'il demande peut s'avérer lourde et peu prioritaire pour la Commune. Néanmoins, ce postulat pourrait s'avérer être un magnifique sujet d'étude pour un étudiant que ce soit dans le cadre de la maturité ou d'un travail de Bachelor d'HES, tant il touche des sujets aussi variés que les aspects communautaires, sociaux, écologiques, environnementaux et financiers. Une prise de contact avec les écoles et hautes écoles pourraient s'avérer judicieux. En conclusion, pour M. Hays, posséder et faire vivre des jardins communautaires a tout son sens à l'heure actuelle pour une ville de la taille de Porrentruy. Il ne demande pas une révolution mais une évolution de cette prestation déjà existante. Il invite, dès lors, le législatif à soutenir ce

postulat.

A entendre M. Hays, M Philippe Eggertswyler a l'impression que les jardins communautaires n'existent pas à Porrentruy. Il le rassure car ils existent bien et le Service UEI s'en est occupé à de nombreuses reprises. M. Eggertswyler rappelle que les jardins communautaires sont à disposition pour la population de Porrentruy avec une priorité aux familles avec enfants et aux retraités habitants des immeubles locatifs. Actuellement, il n'y a pas de liste d'attente, ce sont donc 42 parcelles de 64 m^2 qui sont cultivées mais, malheureusement, il y a des incivilités récurrentes malgré de nombreux rappels à l'ensemble de ces locataires. La Commune a, dès lors, revu le règlement en lien avec ces jardins en décembre 2020. Elle a énormément de mal à faire respecter sa réglementation. Cependant, M. Eggerstswyler a bon espoir de faire en sorte que cette réglementation puisse être entendue. La Commune va aussi développer davantage ce site pour pouvoir, le cas échéant, mettre à disposition 36 parcelles supplémentaires. Aujourd'hui, ces 36 parcelles n'ont pas été aménagées mais elles le seront s'il y a des attentes ou des demandes de la part de la population. Certes, la promotion de ces jardins pourrait être meilleure. Dès lors, une fois que toutes les parcelles seront mises aux normes, dans le respect demandé, un article au niveau du Journal de Porrentruy pourrait être éventuellement fait. De la publicité pourrait également éventuellement être insérée sur le site internet de la Commune. M. Eggertswyler indique que les idées émises par M. Hays ont été entendues par le Conseil municipal mais il ne pense pas que le Conseil municipal va repartir dans un postulat pour répondre à ses sollicitations, sachant que tout a déjà été fait il y a quelques mois en arrière. En conclusion, M. Eggertswyler demande au Conseil de ville de ne pas accepter ce postulat.

M. Julien Parietti rappelle que son groupe est déjà intervenu en début de législature sur l'état des aménagements de ces jardins. Il constate que certaines installations semblent ne pas respecter le règlement et sont même dans un état déplorable. Son groupe est donc majoritairement favorable à étudier des mesures concrètes visant à redynamiser les jardins ouvriers. Cependant, il souhaite que le Conseil municipal l'étudie à frais raisonnables et que la directive d'utilisation des jardins ouvriers soit appliquée de manière plus stricte par la Municipalité.

M. Gabriel Schenk a l'impression que l'offre correspond à la demande. Pour lui, si une grande promotion devait être faite, les parcelles supplémentaires affectées aux jardins ouvriers seraient prises à un agriculteur bio de Porrentruy qui nourrit aussi sa famille avec cette terre. Donc, M. Schenk pense que pour l'instant, étant donné que l'offre correspond à la demande, il n'y a pas lieu d'en faire davantage.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent le postulat intitulé « Redynamisons les jardins communautaires » par 17 voix contre 17 (article 43 du règlement du Conseil de ville).

M. Philippe Eggertswyler constate que le fait que le Conseil de ville est divisé est délicat. Il comprend toute l'amertume que M. Hays peut ressentir sur le fait que ce postulat est refusé suite à une égalité de vote. Cependant, M. Eggertswyler a entendu le message demandant de faire davantage de promotion afin que ces jardins ouvriers puissent servir en fin de compte une noble cause, soit sur tout ce qui touche à la pauvreté. Il va être attentif pour faire une promotion afin que ces jardins ouvriers vivent dans une période ô combien difficile pour la population de Porrentruy et jurassienne.

9. Approuver le Règlement communal sur la gestion des eaux de surface (RGES).

ENTREE EN MATIERE

Mme Chantal Gerber indique que la loi cantonale sur la gestion des eaux du 28 octobre 2015 (LGeaux 841.20) ainsi que son ordonnance d'application du 29 novembre 2016 (OGEaux 814.21) obligent les communes à établir un règlement sur la gestion des eaux de surface. Les communes sont responsables de cette gestion et doivent établir un plan d'entretien. Ce règlement doit être validé par le Service des Communes et le plan d'entretien doit être validé par l'Office de l'environnement et surtout le financement doit être assuré par le prélèvement d'une taxe communale auprès des propriétaires fonciers, taxe calculée sur la base de la valeur officielle des immeubles. C'est la raison pour laquelle le Conseil de ville est appelé à adopter et à valider par deux procédures parallèles le règlement, d'une part, mais aussi la valeur de la taxe qui s'y rapporte, d'autre part, par le biais du budget qui fixera le niveau de la taxe. Après avoir reçu quelques adaptations relatives à la spécificité de la Municipalité, ce règlement a été préavisé favorablement par l'Office de l'Environnement et par le Délégué aux affaires communales. Afin d'établir le plan de gestion et d'entretien des berges et des cours d'eau, le financement s'appuie depuis 2015 sur une planification annuelle des actions à mener indiquées dans le message du Conseil municipal. Ces mesures annuelles d'entretien sur les cours d'eau sont actuellement financées par le budget et réalisées soit en interne par la voirie, soit par l'intervention de prestataires externes. Ainsi, ces montants d'entretien nécessitent CHF 122 000.-. Toutefois, comme relevé par un commissaire lors de la lecture du budget, où les charges du personnel avaient été injustement reportées, ce montant de CHF 122'000 - est erroné. Il comporte un doublon. Dans ce montant sont compris les frais de personnel interne de la voirie qui sont intégrés,

à présent et à cause de MCH2, dans des rubriques spécifiques - sous salaires et charges sociales - dans le budget. Donc, ce n'est pas un montant CHF 122'000.- qui aurait dû être saisi, mais de CHF 63'000.-. C'est ce dernier chiffre qui a été intégré au budget, sous la rubrique 7410.31424.00. Ce montant représente le minimum que doit couvrir la taxe. D'après ce montant et compte tenu de la somme des valeurs officielles taxée et évaluée à 1'227 millions de francs, le taux permettant de couvrir ces frais avoisine les 0,10‰. Mais en y incorporant les montants estimatifs du plan général de sécurité contre les crues, qui est en cours d'instruction au sein des services techniques de la Municipalité, et des interventions à prévoir, il est proposé d'étendre le niveau de la taxe afin de créer un fonds qui permette de financer les études et les futures réalisations d'aménagements. D'emblée, le Conseil municipal propose d'étendre cette taxe à 0,30‰ car la loi sur la gestion des eaux fixe également comme objectifs « la durabilité, tel que la protection contre les crues, la remise en état de cours d'eau plus proches de l'état naturel, la gestion de la qualité de l'eau ». Pour une ville comme Porrentruy qui est traversée par de nombreux cours d'eau, dont les crues peuvent être extraordinaires, comme celle de 1910 immortalisée par Amweg et Perronne, il est évident qu'une attention particulière doit être portée à une protection adéquate. C'est le plan du développement général de sécurité contre les crues qui permettra d'établir le scénario de protection à mettre en œuvre, en priorisant les interventions à mener et en précisant les montants financiers qui permettront de limiter efficacement les dangers de crue. Les montants de ce plan de mesures comprennent le montant annuel pour les études, le montant des travaux de protection et de renaturation tous les 2 ans, les amortissements, les intérêts et les amortissements actuellement en cours. Cette projection montre une charge financière annuelle progressive allant de CHF 260'000.-, la première année, et approchant les CHF 400'000.- d'ici à 10 ans. En fixant le niveau de la taxe à 0.30‰, le niveau des recettes annuelles d'environ CHF 400'000.- couvre tous les éléments cités ci-dessus. Le compte lié au cours d'eau (7410) est ainsi autofinancé. Concernant la protection contre les dangers des crues, Mme Gerber rappelle que les événements de cet été à Alle et dans la Vendline, à Cressier au mois de juin, où des orages inhabituels, multicellulaires avec beaucoup d'air chaud en altitude, et ayant suivi une trajectoire inattendue, ont causé d'énormes dégâts. Sans compter les inondations connues dans toute la Suisse entre juin et juillet. Lors d'une émission « Forum » de la RTS, diffusée le 26 juin 2021, l'ECA Vaud annonçait que le taux de sinistralité a augmenté de 30 % ces dernières années. Cela signifie aussi qu'il faut prendre des mesures à Porrentruy et travailler d'après la carte des dangers qui a été établie en 2008 et qui a été réactualisée en 2015-2016. Delémont, suite aux crues de 2007, s'est engagée par son Plan « Delémont marée basse » à investir 15 millions de francs sur 14 ans, avec une sectorisation en 4 étapes. Des ponts seront rehaussés, des murs de soutènement construits, le lit de la rivière est élargi et les berges revitalisées. C'est aussi tout un espace public plus ou moins proche et parfois un accès direct à la rivière qui sont valorisés. Il faudra voir comment ce plan peut être adapté à Porrentruy. Evidemment, ce montage financier est estimatif. Le tableau de projection des charges financières laisse une certaine marge de manœuvre. Indépendamment des mesures retenues et de leur variante d'exécution, les moyens financiers à y consacrer ces prochaines années seront conséquents. Ce montage financier sera réévalué régulièrement en fonction des projets retenus. Cette taxe pourra être rediscutée lors de l'établissement du budget annuel. En conclusion, l'établissement de ce règlement municipal découle d'une obligation légale. Il permettra de gagner en efficience pour les opérations annuelles d'entretien et les mesures de protections à venir tout en garantissant les moyens financiers nécessaires par la constitution de ce fonds. Sur la base du préavis des commissions de l'équipement et des finances, le Conseil municipal recommande au législatif l'acceptation du règlement municipal sur la gestion des eaux de surfaces et le niveau de sa taxe.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Alain Chariatte relève que les communes sont responsables de la gestion et de l'entretien des eaux de surface. Elles ont l'obligation d'établir un règlement devant contenir les prescriptions générales d'organisation ainsi que les dispositions relatives au financement. M. Chariatte rappelle que Porrentruy s'est dotée d'un plan en 2015, régulièrement mis à jour, qui a déjà déployé plusieurs actions dont le réaménagement du ruisseau du Voyeboeuf. Il doit prioriser les actions à mener et préciser les montants financiers. Avec ce nouveau règlement, les termes et dénominations sont adaptés à la Municipalité et la gestion des tâches revient au Conseil municipal. Porrentruy est traversée par de nombreux cours d'eau qui peuvent grandir rapidement en cas de fortes pluies ou d'orages violents. Il est donc indispensable de prendre les mesures nécessaires pour protéger le patrimoine de la ville. Pour M. Chariatte, le fonds créé permettra de financer les futurs aménagements qui ne manquent pas. La taxe prélevée sur la valeur officielle des bâtiments est fixée à 0.30‰. Ce taux pourra être réajusté lors de l'établissement du budget. M. Chariatte espère que les propriétaires comprendront l'enjeu de cette nouvelle taxe qui aidera à protéger la population. Il constate, en outre, que plusieurs communes jurassiennes ont un taux proche de celui prévu pour débuter ce financement. Au vu de ce qui précède, le groupe PDC-JDC approuvera ce règlement municipal.

Pour le groupe PLR, M. Xavier Brunner indique que si cette nouvelle réglementation est nécessaire d'un point de vue juridique, elle l'est tout autant pour faire face aux défis de demain ; que ça soit la lutte contre les crues, les inondations, le ruissellement, l'érosion des berges, les travaux d'entretien, la revitalisation des cours d'eaux, etc. Il ne fait donc pas de doute que cette adaptation légale bénéficiera directement à la population et augmentera la

qualité de vie des bruntrutaines et bruntrutains. Le groupe PLR s'est penché avec attention sur le financement et plus particulièrement sur le niveau de la taxe prévue pour alimenter le fonds dédié à l'entretien et aux mesures de protection. Le taux de 0.30 ‰ semble proportionné pour faire face aux investissements nécessaires des dix prochaines années, ceci à condition que chaque franc dépensé le soit de manière réfléchie, dans l'intérêt du contribuable, et ait des effets concrets sur la sécurité et la qualité de vie. Le groupe PLR est à priori d'avis que ce taux doit rester stable sur la durée et qu'il ne doit pas engendrer davantage de frais supplémentaires pour les propriétaires fonciers à l'horizon 2040 et au-delà. Aussi, le groupe PLR accorde sa plus grande confiance dans le Conseil municipal pour la mise en œuvre des premiers aménagements. Dès lors, il acceptera l'entrée en matière mais restera attentif à l'évolution du niveau de la taxe.

Pour Mme Lisa Raval, la mise aux normes de ce règlement communal pour 2023 correspond à une exigence cantonale. Si les eaux de surface, c'est-à-dire les rivières et les berges environnantes, font déjà partie des préoccupations de la Commune au travers de l'entretien régulier des berges, les nouveaux enjeux liés au réchauffement climatique poussent les autorités à aller plus loin car, comme cela a pu être constaté à Alle cet été, les crues peuvent avoir des effets dévastateurs et les prévisions indiquent qu'elles risquent d'être de plus en plus fréquentes. Le fait de créer un fonds et d'y ajouter des moyens d'intervention concrets pour lutter contre les crues paraît donc être une réponse cohérente à un enjeu crucial. La création de ce fonds implique toutefois de devoir lire dans l'avenir, ce qui n'est pas chose facile. Des prévisions sur 10 ans et un saucissonnage des études et des investissements ont été réalisés et, même s'il doit être réajusté par la suite, ce plan d'entretien semble constituer une feuille de route indispensable au suivi de ce projet. C'est le prix de la proactivité. Le message du Conseil municipal a par ailleurs permis de constater que plusieurs zones de la Commune sont considérées comme des « zones à risque » et qu'une intervention relativement rapide est nécessaire. Car, en-dehors des habitantes et habitants des zones concernées, c'est l'ensemble de la collectivité qui serait touché en cas de crues et de non-accessibilité au centre de la ville. Outre les trajets professionnels et personnels, les crues peuvent passablement ralentir, voire empêcher le passage des secours tels que les pompiers et les ambulances. Il s'agit donc de répondre à des problèmes éventuels de sécurité et de santé publique pour la population bruntrutaine. Pour toutes ces raisons, le groupe PS-Les Verts acceptera la modification du RGES.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente.

FOND DU SUJET, REGLEMENT ARTICLE PAR ARTICLE

La parole n'est pas demandée.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le Règlement communal sur la gestion des eaux de surface (RGES) à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

10. Fixer la quotité d'impôt, les différentes taxes et approuver le Budget communal 2022.

ENTREE EN MATIERE

M. Manuel Godinat indique que le budget 2022 présente une perte d'environ CHF 1'430'000.- avec un prélèvement de 1 million de francs dans la réserve de politique budgétaire. Pour M. Godinat, le Conseil municipal est bien conscient que ces dernières années, les comptes étaient meilleurs que les budgets. Cette année, au vu des chiffres transmis par le Canton et la connaissance du tissu économique, l'exécutif communal a essayé d'élaborer un budget le plus réaliste possible. Au niveau des charges, celles de la compétence de la Commune sont maîtrisées. Concernant les rentrées fiscales, celles-ci présentent des différences importantes dues à des variations d'impôts antérieurs, soit des décomptes finaux d'impôts qui datent de 8 ou 10 ans. Ces variations font qu'une commune peut passer tout d'un coup du bon ou du mauvais côté. Le montant de ces variations d'impôts est uniquement de la spéculation car les communes ont très peu d'indication sur ces rentrées de la part du Canton. Les recettes fiscales constituent l'élément qui va définir si la Commune va connaître une perte ou un bénéfice, raison pour laquelle il est vraiment important d'être attrayant et d'amener de nouvelles personnes physiques ou morales dans la Commune mais également, en tous les cas, de garder celles qui sont en place et qui peuvent aider la Municipalité à faire tourner le ménage communal. Au niveau des investissements, le plan de mesures réfléchi en début d'année a permis de définir de quelle façon la Commune pouvait améliorer ses cash-flow mais aussi dans quelle mesure elle pourrait prioriser les investissements. L'idée a été maintenue dans le cadre du budget 2022. Le tableau du rapport introductif est conforme à celui soumis le 1er juillet dernier. C'est-à-dire que l'exécutif a décidé de lisser, en moyenne sur 5 ans, des investissements nets de 4,5 millions de francs. M. Godinat relève que Porrentruy est une des communes jurassiennes qui investit le plus par habitant. C'est donc un investissement de 5,5 millions nets pour 2022 pour des projets importants comme la Maison de l'enfance, le changement des lampes au mercure qui doivent amener plus d'efficience énergétique, etc. Il y a encore peu, les

planifications financières tablaient plutôt sur un investissement net annuel de 8 millions de francs. Ce graphique permet donc de voir si la Commune pourra, sur le long terme, payer ses projets. Pour ceux qui ont eu l'occasion de faire le comparatif avec le budget 2021, ils pourront constater la différence de l'évolution de la dette communale mais aussi la capacité à la Commune de la payer, à travers les petits losanges bleus. Quand ces losanges sont en-dessous de la courbe, la Commune risque d'avoir une difficulté à payer ses dettes. M. Godinat rappelle que, dans le cadre du budget 2020, la Commune avait un endettement qui continuait de monter fortement alors que les petits losanges bleus se cassaient la figure. En limitant quelque peu ces investissements, elle a déjà réussi à rattraper cette différence et ose espérer aussi, avec la reprise économique et peut-être par des comptes effectifs meilleurs qu'imaginés, qu'elle puisse parfaitement respecter ce niveau d'endettement et le paiement de la dette à 30 ans. Le plan de mesures a pu être mis en stand bye mais certains éléments ont pu être mis en œuvre, notamment au niveau des frais d'exploitation du bâtiment du collège Stockmar qui ont changé sur la répartition des charges depuis le moment où la Commune n'utilise plus de locaux pour les salles de l'école primaire. Le règlement des eaux, que le législatif vient d'accepter, permet aussi de couvrir des frais d'exploitation qui avant étaient simplement payés par le porte-monnaie communal standard. Par chance, les comptes 2020 étaient excellents, à l'image de certains résultats des années passées. M. Godinat s'en réjouit. Il rappelle que ces comptes présentaient un bénéfice de CHF 190'000.-, en plus des CHF 800'000.- affectés à la réserve de politique budgétaire, qui s'élevait donc à fin 2020 à 2,4 millions de francs. Dans le budget 2021, l'exécutif communal a prévu de puiser un million de francs sur cette réserve. Dans ce budget 2022, il prévoit de puiser à nouveau 1 million de francs. Dès 2023, il resterait donc une marge de manœuvre de CHF 400'000.-. M. Godinat est impatient de connaître les résultats des comptes 2021. Il ne se fait pas d'illusion mais espère, une fois de plus, que le résultat soit meilleur que le budget. Les tendances actuelles indiquent que la fiscalité est moins mauvaise que ce qui avait été budgétisé, certains postes sont plus favorables que prévu. M. Godinat espère que le résultat soit moins mauvais qu'imaginé, ce qui permettra d'avoir encore plus de marge de manœuvre dès 2023. Pour M. Godinat, il est frustrant de présenter un budget 2022 déficitaire mais il ajoute que le Conseil municipal et l'ensemble des services ont travaillé au mieux pour présenter le résultat le plus réaliste possible mais aussi le moins déficitaire possible. Ce qui est important c'est qu'il faut se concentrer sur le tableau des investissements pour constater que la Commune a la capacité de se payer encore de bons projets. M. Godinat tient encore à remercier le Conseil municipal, les services, et plus particulièrement Mme Magali Voillat et M. François Biedermann, qui ont accompagné l'exécutif dans le cadre de l'élaboration de ce budget.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Jean-Pierre Bendit a examiné avec attention mais avec préoccupation le budget 2022. En effet, comme le dit le rapport introductif du Conseil municipal, sous la rubrique « Les capitaux propres », « Si les résultats des comptes 2021 et 2022 étaient conformes aux prévisions budgétaires, alors une situation de découvert serait déjà effective au 31 décembre 2022 ». Pour M. Bendit, il est effectivement à constater que, dans ce budget 2022, le déficit structurel de la Commune est bien réel et les réserves engrangées en 2019 et 2020, avec des recettes extraordinaires, pourraient être dissoutes très rapidement. Certains vont dire que les comptes sont toujours meilleurs que les budgets, M. Bendit rappelle tout de même que les comptes 2017 et 2018 étaient davantage déficitaires que les budgets. Heureusement, le bon travail réalisé avec le PM21 pourra se mettre en application rapidement pour le budget 2023, en fonction des comptes 2021. Le budget qui est soumis présente un excédent de charges de plus de 1,4 million de francs. Mais comme pour le précédent budget, deux opérations comptables uniques améliorent le résultat de 2.2 millions de francs avec un prélèvement de 1 million de francs sur la réserve de politique budgétaire, ainsi qu'une revalorisation des bâtiments du patrimoine financier pour 1.2 million de francs. Avec ces revalorisations, il n'y aura plus de bonnes surprises à attendre en cas de vente de bâtiments. C'est donc un manque de revenus de 3.6 millions de francs qu'il faut considérer, soit 8% des charges. Autre sujet d'inquiétude pour M. Bendit, « le tableau de la projection de la dette et plafond en fonction du flux de trésorerie ». Il y voit clairement que le plafond d'endettement prévu est en dessous de la dette projetée. Là, également, les investissements concernant le patrimoine administratif doivent être adaptés aux moyens de la Commune. En ce qui concerne les revenus, M. Bendit sait que les recettes fiscales sont difficilement prévisibles en fonction des décomptes d'impôts d'années antérieures. Il constate que, cette année, le Conseil municipal a corrigé à la hausse les prévisions transmises par le Canton. Partant du principe qu'un budget doit être le plus réaliste possible, M. Bendit se demande si c'est une bonne décision ? Concernant les services, le budget tient compte du nouveau règlement que le législatif a accepté tout à l'heure sur la gestion et l'entretien des eaux de surface avec une taxe de 0.3 ‰ sur la valeur officielle. M. Bendit espère que la réserve créée avec ce taux sera suffisante à l'avenir pour réaliser les infrastructures nécessaires dans ce domaine. Une autre taxe préoccupante est celle du SEPE où les récentes informations de l'Assemblée des délégués fait état d'importantes augmentations concernant notamment le maintien de la valeur du patrimoine du SEPE. Les charges 2022 pour la Commune de Porrentruy sont légèrement supérieures au montant prévu dans ce budget et les montants pour 2023 sont encore nettement revus à la hausse de 24%. M. Bendit relève que la reprise économique plus importante que prévue depuis plusieurs mois et le plein emploi est un point positif dans le budget 2022. C'est dans cet espoir, que le groupe PDC-JDC va accepter l'entrée en matière et le budget 2022.

Pour le groupe PLR, M. Philippe Piegay a pris connaissance du budget 2022 qui présente un déficit structurel de CHF 1'430'882.-. Depuis l'introduction de MCH2, il relève qu'il est à nouveau possible d'effectuer des comparaisons pertinentes par rapport au budget 2021. Il en ressort que le déficit a pu être contenu par l'utilisation d'une partie de la réserve budgétaire ainsi que de la revalorisation de certains actifs de la Municipalité. Il est important de remarquer que la Commune dispose encore d'une petite marge de manœuvre au niveau de la réserve budgétaire et des réserves latentes pour le prochain exercice. En ce qui concerne les charges, M. Piegay a constaté que les services communaux ont fait d'importants efforts pour les maintenir au niveau de l'exercice précédent, même si le groupe PLR a quelques inquiétudes sur les coûts futurs incombant à la Municipalité concernant la piscine et la patinoire qui sont en augmentation sensible. Par contre, le groupe PLR a constaté une diminution réjouissante des intérêts passifs vu que les services financiers ont pu négocier des taux d'intérêts sur les emprunts nettement plus attractifs. En ce qui concerne les revenus, le budget a intégré au plus juste les prévisions du Canton concernant les rentrées fiscales qui restent toujours une grande inconnue pouvant péjorer ou améliorer grandement les comptes de la Municipalité. En ce qui concerne les taxes, les prévisions sont basées sur les moyennes des années précédentes et ne devraient pas apporter de grande surprise. La grande modification concerne la nouvelle taxe de 0,30‰ en relation avec la loi sur les eaux de surface. De ce fait, les travaux et coûts en relation avec l'entretien, renaturation et protection contre les crues ne seront plus directement financés par le compte de fonctionnement de la Municipalité, mais autofinancés par la taxe. M. Piegay souligne aussi que la planification des investissements sur les objets prioritaires permet une meilleure maîtrise du budget ainsi que des ressources humaines à disposition. En 2022, le budget prévoit des investissements de 5,5 millions de francs, principalement pour la Maison de l'enfance et le remplacement des lampes à mercure de l'éclairage public. L'année 2022 est un pic dans les investissements communaux, car la moyenne est de l'ordre de 4 millions de francs sur les prochaines années. Malgré les investissements planifiés, l'endettement reste dans une norme acceptable et supportable par rapport au cash-flow. Il est aussi à signaler que le budget 2022 est impacté de manière significative au niveau de la péréquation financière par le résultat positif du précédent exercice. Sur la base de ces considérations, le groupe PLR acceptera le budget 2022 qui lui paraît parfaitement réaliste et proportionné, la quotité fiscale maintenue à 2.05 % et les taux des différentes taxes proposés par le Conseil municipal.

Pour le groupe PCSI, M. Alain Theilkaes a pris connaissance de l'excédent de charges de CHF 1'430'000.- prévu au budget 2022. Malgré cette projection peu réjouissante, il constate que le Conseil municipal a fait le maximum pour gérer ses charges. M. Theilkaes émet quand même un bémol concernant la nette augmentation de l'assurance perte de gain maladie du personnel communal. En effet, les absences longues durées coûtent trop cher à la Municipalité. Même s'il faut faire preuve de prudence lors de l'élaboration du budget, M. Theilkaes est d'avis qu'il faut continuer d'investir à raison de 3 et 4 millions de francs par année si la Commune veut continuer d'être attractive. A ce sujet d'ailleurs, le groupe PCSI regrette que la rénovation des vestiaires de la piscine municipale ait été repoussée à 2024. Il espère que la reprise économique post-Covid, qui semble être plus rapide que prévue, pourra engendrer des rentrées fiscales susceptibles de diminuer cet excédent de charges. En conclusion, le groupe PCSI acceptera la quotité d'impôt telle que proposée, les taxes et le budget 2022.

Pour Mme Mathilde Crevoisier, ce n'est jamais de gaieté de coeur que le groupe PS-Les Verts découvre un budget déficitaire. Il savait que la crise du coronavirus était une bombe à retardement pour les finances communales et il en mesure désormais pleinement les effets. L'heure n'est donc pas à la fanfaronnade. Cela étant, il ne saurait non plus céder à la sinistrose totale. Contre toute attente, l'économie a globalement plutôt bien absorbé le choc du coronavirus, avec une reprise très dynamique dans plusieurs domaines. À la faveur des taux encore bas, l'endettement restera supportable en 2022, quoique la Commune s'approche quelque peu du plafond d'endettement supportable. Cependant, au vu de l'extrême imprévisibilité des recettes fiscales, il est impératif d'attendre au moins le résultat des comptes 2021 avant d'envisager toute activation des mesures d'économie prévues dans le plan PM21. S'agissant des investissements prévus, le groupe PS-Les Verts estime qu'ils sont proportionnés avec la situation financière actuelle de la Commune. Il salue le fait que les responsables des finances communales aient entendu ses récriminations de longue date sur sa trop grande prudence budgétaire et quelque peu relâché ses prévisions par rapport aux chiffres communiqués par le Canton. La comparabilité retrouvée entre deux années consécutives permet de constater, une fois de plus, que les charges qui dépendent directement de la Commune sont très bien maîtrisées. Le groupe PS-Les Verts profite de cette occasion pour remercier chaleureusement l'ensemble des services de l'administration municipale pour les efforts importants consentis, tout en tenant à rappeler encore une fois que le bon fonctionnement de l'administration communale nécessite des ressources adéquates, qui ne peuvent être resserrées à l'infini. A cet effet, le groupe PS-Les Verts a pris connaissance avec inquiétude de la « sinistralité importante » mentionnée dans le rapport sur le budget en lien avec les absences pour maladie du personnel communal. Au rayon des charges toujours, il partage la préoccupation du Conseil municipal quant aux coûts facturés par le SIDP à la ville de Porrentruy pour la gestion de la patinoire. Comme mentionné dans le rapport, le projet faisait état d'une opération beaucoup plus avantageuse pour la ville et le groupe PS-Les Verts se réjouit des efforts entrepris par la Municipalité dans le but

de poursuivre ce dialogue avec le SIDP. Au vu de ce qui précède, le groupe PS-Les Verts accepte l'entrée en matière sur le budget 2022, la quotité d'impôt proposée ainsi que les différentes taxes.

Concernant le SEPE, M. Manuel Godinat répond qu'entre le moment où la Conseil municipal a établi le budget 2022 et sa validation définitive divers changements sont apparus. Cependant, le Conseil municipal a décidé de ne pas y toucher. Le cas du SEPE est favorable à la Municipalité de Porrentruy pour CHF 37'000.- car la Commune récupère la TVA. L'un dans l'autre, les différences survenues ces derniers jours engendrent une amélioration du budget de CHF 5'000.-. Pour cette somme, le Conseil municipal a clairement décidé de ne pas commencer à retravailler à la dernière minute ces chiffres car il s'agit d'un budget. Concernant le découvert, certains indiquaient déjà en 2020 que la Commune serait en découvert au 31 décembre 2020. Toutefois, jusqu'au 31 décembre 2022, les autorités ont la garantie qu'il n'y aura pas de découvert ; il restera encore une certaine marge de manœuvre. Pour M. Godinat, le résultat effectif 2021 sera important. Il ajoute que la Commune revalorise, avec une certaine prudence, le patrimoine financier à hauteur de 1,2 million francs. M. Godinat imagine que la valorisation de ces bâtiments peut être améliorée de CHF 500'000.-. La commission des finances a traité dernièrement la vente éventuelle du bâtiment Stockmar à la CESAC. A terme, le bâtiment du Contrôle, qui est aujourd'hui une école, donc un patrimoine administratif, pourrait être revalorisé en patrimoine financier. Ce bâtiment du Contrôle est activé à raison de CHF 126'000.- dans les comptes municipaux. Le fait de le transférer dans le patrimoine financier redonnerait une réelle valeur à ce bâtiment. C'est d'ailleurs toute l'aberration de MCH2 qui interdit aux communes de revaloriser du patrimoine administratif. Ceci signifie que les communes qui ont eu la possibilité de bien amortir leur patrimoine sont péjorées aujourd'hui parce qu'elles ont des biens importants qui ne valent rien du tout, ce qui est le cas pour Porrentruy. Juste pour rassurer au niveau du découvert, M. Godinat indique que la marge de manœuvre qui reste doit permettre à la Commune de Porrentruy de sortir la tête de l'eau au moins jusqu'en 2023, grâce notamment au bon résultat de 2020. Il rappelle que la Commune, il y a une dizaine d'années, était en découvert de 4 millions de francs au bilan. Même si elle se retrouve à découvert, les autorités auront 5 ans pour retrouver une meilleure situation et, dans ce cas, avec les infrastructures qu'elle possède, avec la qualité de vie que les gens ont dans cette ville, M. Godinat pense que les autorités trouveront ensemble les moyens pour sortir la tête de l'eau et, dans un délai de 5 ans, d'obtenir à nouveau un bilan positif. Concernant le graphique, pour avoir le fameux losange bleu au-dessus de la ligne de l'endettement, M. Godinat informe qu'il manque moins de CHF 500'000.- à la Municipalité, ce qui représente 1% des rentrées fiscales. Soit la Commune encaisse des rentrées fiscales de 1% de plus, soit les autorités s'attaquent aux charges pour les diminuer de 0,7%. Au nom du Conseil municipal, M. Godinat se veut rassurant avec un budget 2022 réaliste. Les années à venir doivent aussi permettre aux autorités d'être rassurées.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET, BUDGET CHAPITRE PAR CHAPITRE

Pages 20 et 21 : Comptes des investissements
M. Jean-Pierre Bendit remarque, dans la synthèse des investissements relatifs à la planification financière, que, depuis PM21, les investissements débutent seulement en 2025 concernant la Perche 2 avec des recettes des ventes en 2026 et 2027. Il est d'accord qu'il faut être prudent avec les investissements concernant le patrimoine administratif, mais il en est tout autrement avec des investissements financiers qui s'amortissent sur quelques années et apportent des recettes à court terme, sans compter la demande de constructions individuelles qui amènerait de nouveaux habitants et de nouvelles recettes fiscales. Par conséquent, dans les recettes, il ne comprend pas les 3 millions d'investissement par rapport au million de recettes, Il a de la peine à comprendre que la Commune ne dégage pas de bénéfice sur la vente de ces terrains. Ensuite, Il demande si la viabilisation de la Perche 2 ne peut pas être avancée en 2024 pour répondre à la demande ?

M. Manuel Godinat confirme que le Conseil municipal avait l'habitude de présenter cette planification financière sur 5 ans. Il l'a portée à 10 ans en mettant une attention détaillée sur les années 2026, 2027 et suivantes. M. Godinat indique que la vente des parcelles de l'Oiselier 2 avait engendré une opération neutre pour la Commune. De ce fait, il propose d'intégrer, pour les années 2027 et 2028, 1 million de francs de rentrées supplémentaires. Cela sera fait dès les prochains budgets. M. Godinat rappelle que ces comptes d'investissements ne sont pas soumis à la ratification du Conseil de ville, ils figurent dans le budget pour information. Mais là effectivement, il a été constaté que les recettes pouvaient être augmentées. Toutefois, le compte des investissements présenté ne change rien au résultat du budget 2022 ni même au fameux graphique qui s'arrête en 2024 ou 2025. Par rapport à l'année de réalisation, M. Godinat signale que cela fait partie de la réflexion du Conseil municipal de la priorisation des projets selon les différents axes souhaités, l'urgence de la réalisation, le retour sur investissement, l'importance pour la population, l'équilibre entre les différents axes. Ce n'est pas lui qui va dire ce soir si cet investissement doit être avancé. Cela sera discuté au sein du Conseil municipal mais il est bien clair,

partant du principe d'un investissement de 4,5 millions de francs par année, que si ce projet est avancé, d'autres seront retardés.

Par rapport à ces questions de développement de zones, M. le Maire Gabriel Voirol indique que beaucoup de travail s'opère, notamment pour le développement des plans, avant que les factures n'arrivent. Par conséquent, dans la planification financière, les années où il y a des dépenses pour 1 ou 1,5 million de francs sont les périodes où les factures arrivent. Pour M. le Maire, il faut donc aussi faire une lecture de ces données en lien avec les travaux qui sont fait avant et la planification financière tient compte de ces objets-là. Donc, les travaux vont se faire avant 2024 mais les factures ne parviendront à la Municipalité que durant cette année-là.

Concernant les rubriques relatives à l'énergie et l'environnement, M. Baptiste Laville souhaiterait un éclaircissement car il a été surpris de ne trouver absolument aucun investissement dans le domaine de l'assainissement énergétique des bâtiments. Il rappelle que les prix de l'énergie augmentent de manière inquiétante et que l'énergie la plus économique est celle qui n'est pas consommée. Il croit savoir que le patrimoine des bâtiments administratifs de la Commune n'est pas des plus jeunes et des mieux entretenus au niveau énergétique. Même si les bâtiments municipaux sont très fortement alimentés par Thermoréseau, qui est indexé au prix du pétrole et de l'énergie, dans le futur, une augmentation des prix se répercutera naturellement sur la facture énergétique desdits bâtiments. M. Laville pense qu'une réflexion importante doit avoir lieu dans ce domaine et que ces investissements ne doivent pas être minimisés. Les autorités demandent aux propriétaires privés de faire des efforts d'investissement dans l'enveloppe de leur bâtiment, que ça soit l'isolation extérieure ou l'isolation du toit, M. Laville imagine que, dans un rôle d'exemplarité et d'intérêt économique, la Commune de Porrentruy devrait aussi investir dans l'efficacité énergétique de ses bâtiments.

Au niveau de la stratégie énergétique, M. Manuel Godinat signale que le poste « divers » comporte un montant d'un demi-million de francs nets par année en lien avec les bâtiments et la stratégie énergétique. Il ajoute que le Conseil municipal a doublé la somme dévolue à la stratégie énergétique dans le budget de fonctionnement, de 35'000 à 70'000 francs. Pour lui, au niveau de l'efficacité énergétique, les bâtiments de l'Ecole primaire et la voirie, qui datent de 10 à 12 ans, ont une isolation correcte et le bâtiment BKW a été complètement rénové en 2008 et 2010. Aujourd'hui, mis à part le collège Stockmar, il ne voit pas de bâtiment qui serait énergétiquement déficient.

M. le Maire Gabriel Voirol voudrait juste préciser que des crédits-cadres pour les bâtiments ont été mis en place, précisément pour essayer de ramener les bâtiments municipaux à un niveau acceptable selon le label Cité de l'Energie Gold. Le principal bâtiment qui posait problème était celui de la Beuchire qui n'est actuellement plus en mains de la Commune. Il ajoute que le budget comporte aussi des rubriques permettant de petits assainissements. Pour M. le Maire, ces questions-là ne seront, en tout cas, pas oubliées.

DISCUSSION SUR LA QUOTITE D'IMPOT ET LES TAXES

La parole n'est pas demandée.

VOTE
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la quotité d'impôt et les taxes à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

VOTE FINAL
Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le budget communal 2022 à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

11. Divers.

M. le Président signale que 5 textes ont été déposés ce soir.

Au nom du Conseil municipal et du Conseil de ville, M. le Maire Gabriel Voirol aimerait présenter toutes ses condoléances et toute sa sympathie à M. Eric Pineau qui a perdu sa maman ces jours-ci.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 21.55 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire : Le président :

D. Sautebin G. Coullery